

n°8 lettre 8 d'information JUIN 2011

edit'EAU



Les deux dernières années écoulées ont constitué un temps fort du SAGE. La révision du Schéma a en effet mobilisé à un rythme soutenu les membres de la CLE et de son bureau. Le cap étant fixé par les objectifs environnementaux résultant de l'application de la Directive Cadre sur l'Eau, le diagnostic du territoire étant en outre partagé, le travail de la CLE a consisté

à identifier les dispositions et règles de gestion appropriées pour restaurer une ressource en eau de qualité. Consciente des contraintes économiques et de la progressivité des changements, la CLE a ainsi examiné sans restriction l'ensemble des problématiques du territoire en recherchant des solutions pragmatiques et efficaces.

A l'issue d'un temps d'échange important, nécessaire à l'appropriation des documents par tous, le projet de SAGE révisé a ainsi été validé à la majorité par la CLE en février 2011. Je tiens à cet égard à remercier l'ensemble des membres de cette instance pour leur implication dans la démarche et leur sens du consensus. La phase de consultation étant actuellement en cours, il appartiendra désormais à une CLE renouvelée en milieu d'année, d'apporter en fonction des réactions suscitées la touche finale au projet.

A l'heure où la réorganisation de la coopération intercommunale mobilise toutes les attentions, j'ai souhaité, dans ce n°8 de la lettre du SAGE mettre en lumière les actions portées par les collectivités à compétence rivière en faveur de la restauration des cours d'eau. Ces structures, souvent en association avec l'EPTB Vienne, jouent effectivement un rôle essentiel dans la mise en œuvre du SAGE. Entrepreneuses, elles contribuent ainsi activement au dynamisme du territoire.

Aussi, c'est avec plaisir que je vous invite à découvrir cette lettre du SAGE n°8.

Le Président de la Commission
Locale de l'Eau du SAGE Vienne

Jean DANIEL



SOMMAIRE

- Révision du SAGE Vienne
- Un territoire dynamique
- Zones humides et urbanisme
- Actualités sur le bassin

État d'avancement de la révision du SAGE Vienne

Validation du projet

Réunie le 9 février 2011, la CLE du SAGE Vienne a **approuvé à la majorité le projet de SAGE révisé**. Cette validation succède à un travail, initié il y a 2 ans, de mise en conformité du SAGE avec la loi sur l'eau et de mise en compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne.

Les grandes lignes du projet

Le SAGE constitue l'un des outils d'application local de la Directive Cadre sur l'Eau. Il se doit ainsi d'apporter une réponse adaptée aux objectifs de cette directive qui visent l'atteinte du bon état écologique de $\frac{2}{3}$ des masses d'eau du territoire en 2015. A ce jour seul $\frac{1}{3}$ des masses d'eau satisfont à ces objectifs.

Dans ce contexte, le contenu du SAGE a été renforcé notamment en matière de restauration de la morphologie des cours d'eau. Cette restauration comprend par exemple le rétablissement de la continuité écologique, la restauration des berges et des lits, la gestion des plans d'eau...

Les zones humides qui constituent une richesse pour le bassin bénéficient également, dans le cadre du projet de SAGE, d'actions en faveur de leur préservation soit au moyen des documents d'urbanisme soit en matière de gestion des pratiques sur ces milieux.

Enfin, parmi l'ensemble des thématiques prises en considération dans le SAGE, la maîtrise des pollutions diffuses (nitrates, pesticides...) demeure un enjeu fort sur l'aval du bassin.



L'organisation du SAGE

La version révisée du SAGE comprend :

- Un Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) qui identifie les enjeux du territoire, fixe les objectifs et détaille les 82 dispositions et les moyens pour les mettre en œuvre ;
- Un règlement constitué de 13 règles ;

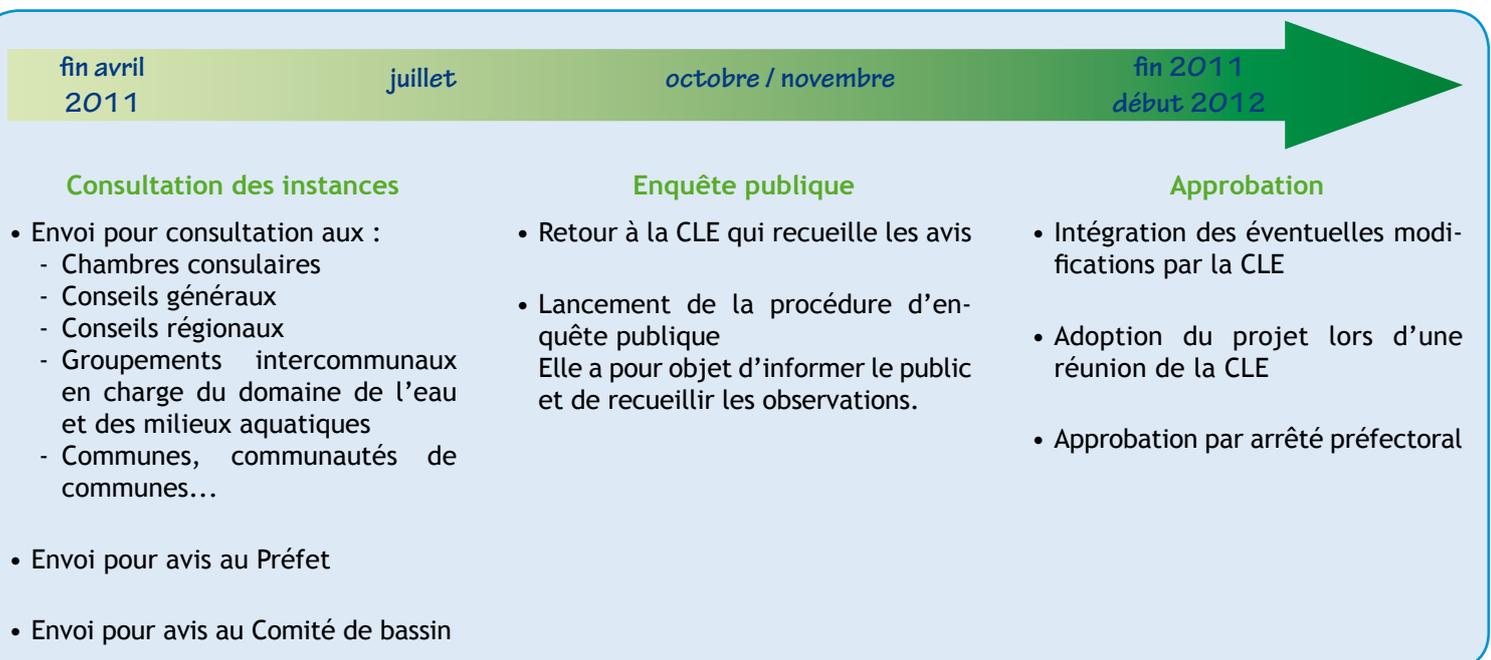
En outre les documents suivants ont été établis dans le cadre de la révision du SAGE :

- Un document de présentation ;
- Une évaluation environnementale.

Organisation de la procédure de consultation du SAGE

Depuis fin avril la phase de consultation du SAGE est engagée. Cette consultation a pour but de recueillir les avis des instances et plus largement de la population sur le projet de SAGE.

L'organisation de cette consultation est planifiée comme suit :



Une organisation dynamique au service des rivières

Contrat territorial milieux aquatiques du bassin de l'Envigne

Maître d'ouvrage : Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Envigne
État d'avancement : Mise en œuvre (2010-2015)
Montant global prévisionnel : 430 000 € HT

Contrat territorial milieux aquatiques Vienne aval

Co-coordonnateurs : Regroupement Intercommunal de Valorisation et d'Entretien de la Vienne et EPTB Vienne
Maîtres d'ouvrage : en cours de constitution
État d'avancement : Ce Contrat territorial succédera à un CRE actuellement en cours, dont l'achèvement est prévu en 2011. Sa mise en œuvre est prévue pour 2012.
Montant global prévisionnel : en cours d'élaboration

Contrat de restauration et d'entretien des affluents de la Vienne sur le Pays Montmorillonnais

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais
État d'avancement : en cours (2007-2011), Contrat Territorial Milieux Aquatiques prévu pour 2012-2017
Montant global prévisionnel : 1 149 593 HT

Bassin de l'Issoire et du Goire

Pas de programme d'action en cours.
 Diagnostic environnemental et réflexion sur le portage d'une démarche initiée en 2010 par l'EPTB Vienne avec l'appui des acteurs locaux.

Contrat de restauration et d'entretien des bassins de la Gorre et de la Graine

Maître d'ouvrage : SIVOM Vienne Gorre
État d'avancement : en cours (2008-2013)
Montant global prévisionnel : 1 147 492 HT

Bassin de la Briance

Pas de programme d'action engagé.
 Diagnostic sommaire et analyse financière effectuée par l'EPTB Vienne et le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) pour le compte du Syndicat d'Aménagement de la Briance. Ce syndicat a récemment sollicité une adhésion au SABV qui devrait être effective au 1^{er} janvier 2012.

Contrat territorial milieux aquatiques du bassin de l'Ozon

Maître d'ouvrage : syndicat intercommunal de l'Aménagement de la vallée de l'Ozon
État d'avancement : Mise en œuvre (2010-2015)
Montant global prévisionnel : 420 000 € HT

Contrat de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides sur les réseaux hydrographiques de la Vienne moyenne et de la Glane

Maîtres d'ouvrage : Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne et Conservatoire régional des espaces naturels du Limousin
État d'avancement : Mise en œuvre (2008-2013)
Montant global prévisionnel : 951 855 € HT

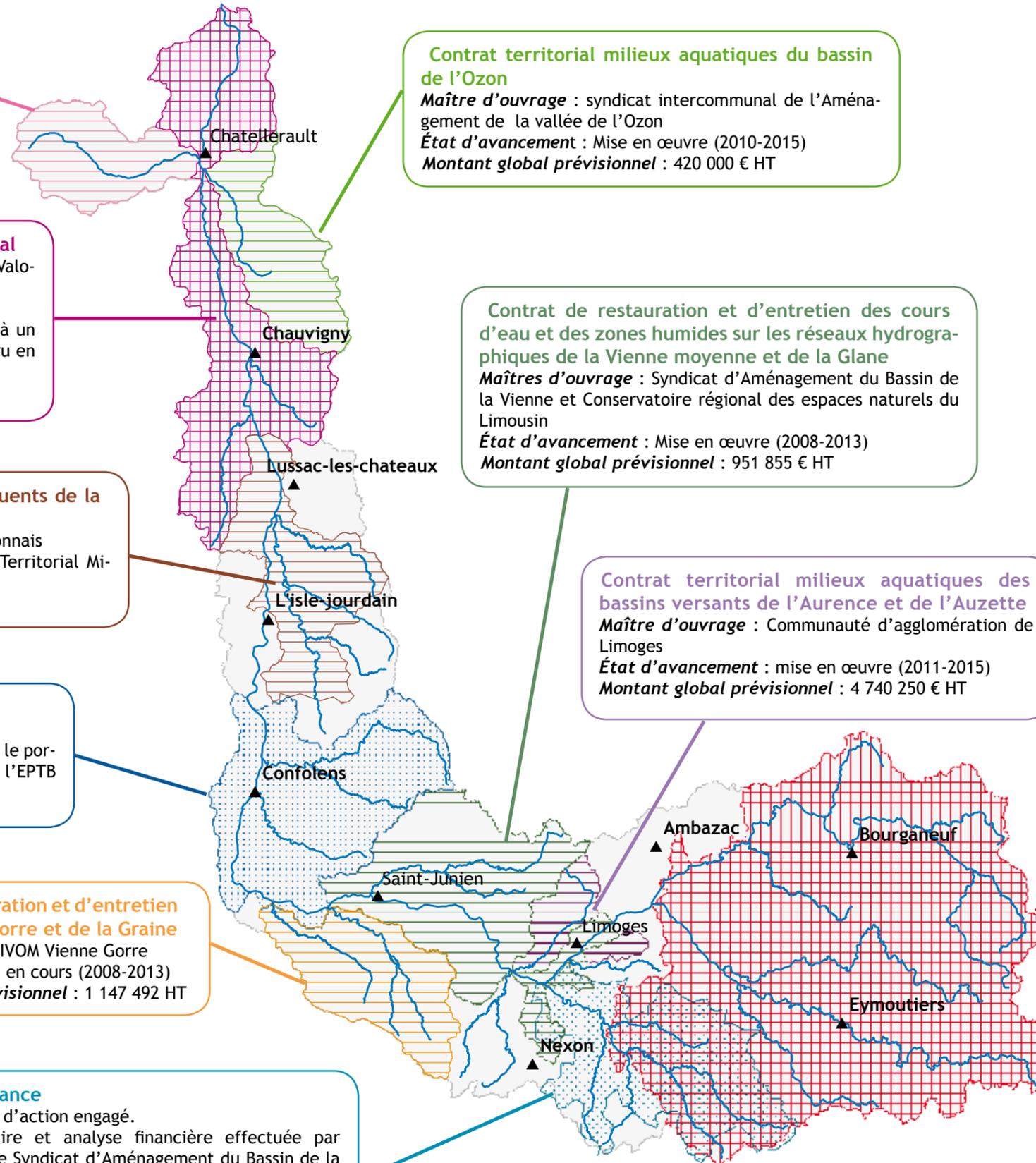
Contrat territorial milieux aquatiques des bassins versants de l'Aurence et de l'Auzette

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération de Limoges
État d'avancement : mise en œuvre (2011-2015)
Montant global prévisionnel : 4 740 250 € HT

Contrat territorial milieux aquatiques Vienne amont

Co-coordonnateurs : PNR de Millevaches en Limousin et EPTB Vienne
Maîtres d'ouvrages : Communautés de communes de Bourganeuf-Royères, de Bugeat-Sornac, du plateau de Gentioux, de Vézère Monédière, Creuse Taurion Gartempe, Syndicat mixte du Pays Monts et Barrages, Commune d'Eymoutiers, Conservatoire régional des espaces naturels du Limousin, CPIE des pays creusois, Limousin nature environnement, Fédérations de pêche de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne, Association syndicale autorisée d'aménagement de gestion hydraulique de la Creuse, PNR de Millevaches en Limousin, EPTB Vienne

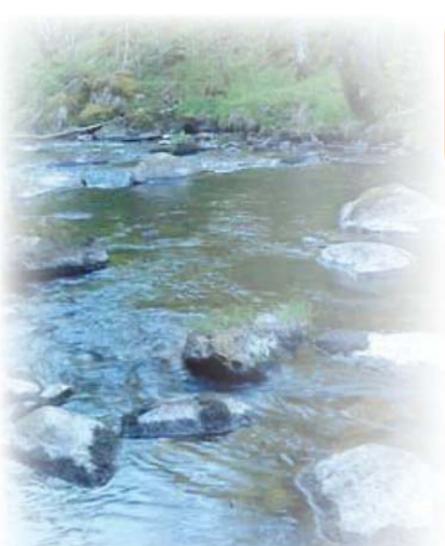
État d'avancement : Mise en œuvre (2011-2015)
Montant global prévisionnel : 6 301 420 HT



En première ligne pour restaurer et entretenir les milieux aquatiques, les **structures à compétence rivière** sont les principales collectivités mettant en œuvre des **Contrats de Restauration et d'Entretien (CRE)** ou des **Contrats Territoriaux (CT)** en faveur de la restauration des milieux aquatiques. Ces démarches sont mises en œuvre avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, des Conseils Régionaux, des Conseils Généraux, de l'Europe..., et dans de nombreux cas avec l'appui technique de l'EPTB Vienne.

Souvent spécialisées dans la gestion de la ripisylve, elles élargissent progressivement leurs compétences à la gestion des zones humides, la restauration de la continuité écologique, la gestion des plans d'eau, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes...

Actuellement près de 80% du territoire du SAGE bénéficie d'un programme d'action en faveur des milieux aquatiques porté par des collectivités.



Préservation des zones humides au moyen des documents d'urbanisme

Pourquoi préserver les zones humides

Les zones humides exercent de nombreux services au profit de la préservation de la ressource en eau. Elles contribuent également au cadre de vie en offrant des espaces de détente et de promenade.

Néanmoins, ces milieux convoités disparaissent et ne jouent donc plus leur rôle comme zone d'expansion de crue, filtre, réserve en eau, réserve de biodiversité...

Ainsi, face à ce constat les communes ont, dans le cadre de leur compétence en aménagement du territoire, un rôle prépondérant à jouer en faveur de ces milieux.

Dans ce cadre, l'EPTB Vienne apporte assistance et conseil aux communes en matière de prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme.

Accompagnement des communes

L'accompagnement des communes peut s'effectuer de différentes manières en fonction des besoins exprimés.

Mise à disposition d'un inventaire

La première étape pour la préservation des zones humides est l'inventaire qui permet de mieux connaître la localisation, le fonctionnement et le rôle des zones humides. L'EPTB Vienne peut mettre à disposition des communes un inventaire des zones à dominante humide réalisé par la région Limousin, au 1/25 000^{ème}, sur le territoire du SAGE Vienne et de la partie Loire-Bretagne de la région Limousin (cf. carte ci-dessous). Les communes le souhaitant peuvent approfondir cet inventaire.

Appui dans la rédaction des documents

L'Établissement peut également apporter un appui dans la rédaction des documents d'urbanisme, notamment pour la définition des orientations et également la rédaction du règlement en ce qui concerne les zones humides.

Sensibilisation

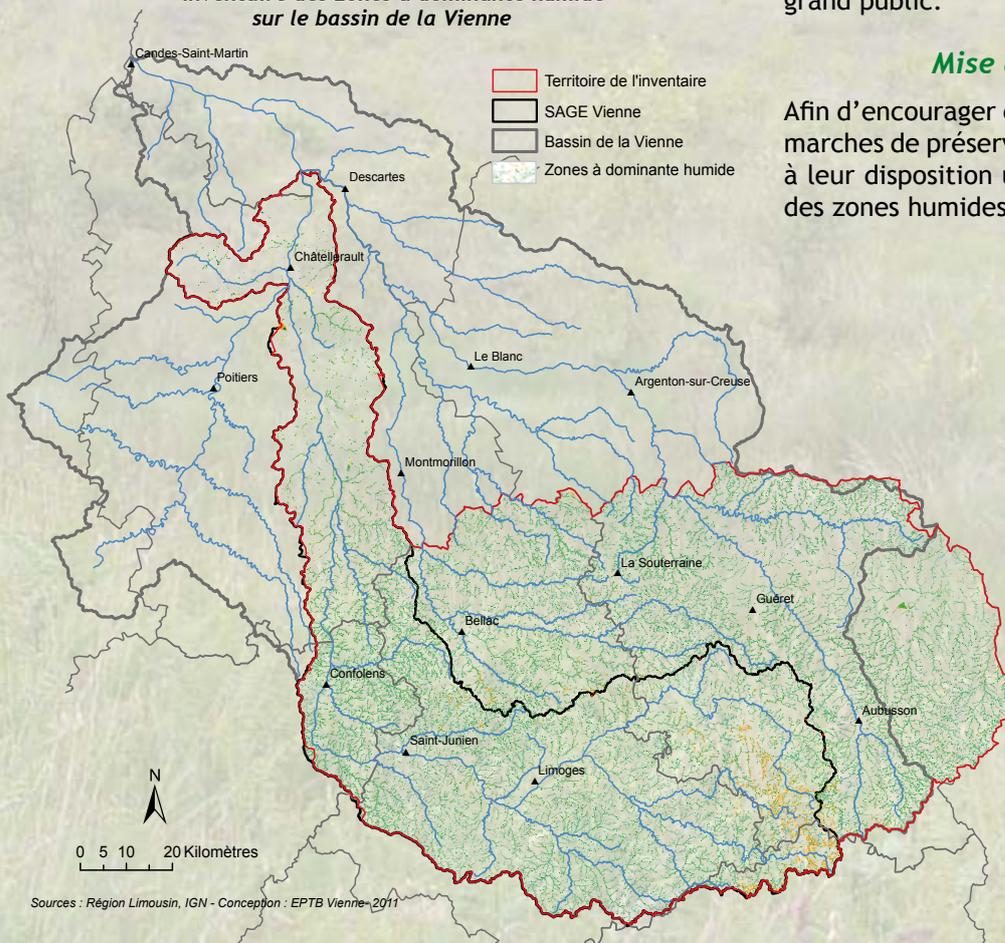
L'EPTB Vienne propose également un accompagnement des collectivités dans leurs démarches de sensibilisation concernant la protection et la préservation des zones humides. Il peut ainsi intervenir lors de réunions ou de manifestations destinées aux élus, aux habitants de la commune ou au grand public.

Mise à disposition d'un guide

Afin d'encourager et d'accompagner les élus dans leurs démarches de préservation de ces milieux, l'EPTB Vienne met à leur disposition un guide pratique intitulé «Préservation des zones humides : Vade-mecum à l'usage des maires».



Inventaire des zones à dominante humide sur le bassin de la Vienne



Actu...

informations générales sur le bassin de la Vienne

Étude du bassin de la Creuse

Afin d'évaluer l'organisation des acteurs et les besoins en matière de gestion des milieux aquatiques sur le bassin de la Creuse, M^{elle} Clémentine LEVI stagiaire au sein de l'EPTB Vienne,



effectue actuellement le diagnostic environnemental de ce bassin. Elle dresse également le bilan des procédures de gestion de l'eau et des milieux aquatiques en cours ou en projet, afin d'évaluer leur adéquation avec les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau. Enfin, des dispositifs pourront être proposés pour remédier au défaut de gestion sur le territoire.

Étude sur volumes prélevables

Le bassin de la Vienne aval souffre régulièrement d'un manque d'eau à cause de période de sécheresse, de conditions météorologiques ne permettant pas la recharge des nappes et de prélèvements importants en période estivale. La sécheresse connue ce printemps ne fait que renforcer ce constat.

Dans ce cadre, l'EPTB Vienne assure la maîtrise

d'ouvrage d'une étude ayant pour objectif d'évaluer les volumes prélevables et de fixer la répartition entre les catégories d'usagers sur le territoire de la Vienne aval en visant l'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles et souterraines exigée par la DCE et de concourir à la maîtrise des prélèvements d'eau visée par le SDAGE Loire-Bretagne, ainsi qu'à la préservation des écosystèmes aquatiques.

Renouvellement de la CLE

Elus depuis 6 ans les membres de la CLE terminent leur mandat en août 2011. Une consultation des parties prenantes est actuellement en cours pour renouveler cette instance.

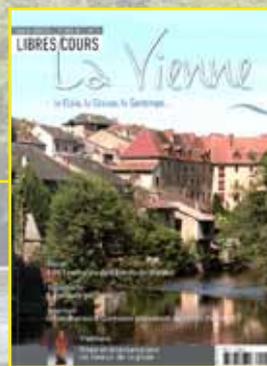


Un nouveau chargé de mission à l'EPTB Vienne

L'équipe de l'EPTB Vienne s'agrandit. M. Guillaume LALOGÉ vient d'être recruté en tant que chargé de mission. Il s'occupera plus particulièrement, sur l'aval du bassin, de l'appui à la mise en place de contrats territoriaux, de la mise en oeuvre du SAGE Vienne et de l'assistance aux porteurs de projets.

Un magazine sur le bassin de la Vienne

En 2010, un nouveau magazine a vu le jour sur le bassin de la Vienne : «Libres cours : La Vienne». Cette année le second numéro sorti en juin est consacré à l'histoire des rivières du bassin, à la gestion de l'eau et des milieux et aux activités de loisirs liées à l'eau à effectuer sur le bassin.



Contrat de rivière Gartempe

Le projet de « Contrat de rivière Gartempe » porté par le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe, a été labellisé « Contrat de rivière » le 9 décembre 2010 par le Comité de rivière Loire-Bretagne.

2011 coïncidera ainsi avec l'initiation de la phase de mise en œuvre, pour une durée de 5 ans, durant laquelle les nombreuses actions de préservation et restauration des milieux aquatiques et d'amélioration de la qualité de l'eau vont être réalisées par les différents maîtres d'ouvrages impliqués dans le Contrat.



Contact

Établissement Public du Bassin de la Vienne

3, place du 11 novembre

87220 FEYTIAT

Tel : 05 55 06 39 42

epbv@epbv.fr

www.eptb-vienne.fr

La lettre du SAGE

Revue gratuite éditée par l'EPTB Vienne

Directeur de la Publication

Jean DANIEL

Président de la CLE du SAGE Vienne

Responsable de la rédaction et conception : EPTB Vienne

Crédits des illustrations : EPTB Vienne, Philippe COQUE (zoom zones humides)

Impression

Sur papier recyclé

Tirage : 1 600 exemplaires

juin 2011

Partenaires



Établissement public du ministre chargé du développement durable



Établissement Public du Bassin de la Vienne